

7- Charte d'éthique et de déontologie

SOMMAIRE

Préambule

Chapitre I - Etre pongiste, c'est...

Page 183

Etre Pongiste = Etre Citoyen

1. Egalité : « Tous pongistes les même droits et devoirs »
2. Fraternité : « Une passion commune, le Ping »
3. Solidarité : « Le sport, c'est avant tout l'esprit d'équipe »
4. Tolérance : « Je suis différent donc je suis tolérant »

Etre Pongiste = Etre Collectif

1. Convivialité : « Le tennis de table est avant tout une fête »
2. Intégration : « Le tennis de table comme moyen d'intégration sociale »

Etre Pongiste = Etre Compétitif

1. La maîtrise de soi : « Je joue autant avec ma tête qu'avec le reste de mon corps »
2. Dépassement de soi

Etre Pongiste = Etre Irréprochable

1. Equité : « Qui dit équitable dit juste »
2. Exemplarité : « Mon comportement représente mon sport »
3. Honnêteté : « L'honnêteté au service du tennis de table »

Etre Pongiste = Etre Respectueux

1. Des règles : « Je suis respectueux donc je respecte les règles
2. De l'adversaire : « Je suis comme les autres donc je respecte mon adversaire »
3. De l'arbitre : « L'erreur est humaine donc je respecte l'arbitre »
4. Des spectateurs : « Je suis passionné donc je respecte les spectateurs »
5. De l'environnement : « Je prends soin de la planète donc je respecte l'environnement ».

Chapitre II - « L'équipe de France, un honneur d'être à la hauteur » Page 190

Chapitre III - Le Comité d'éthique et de déontologie du tennis de table Page 191

1. Présentation du Comité d'éthique
2. Composition du Comité d'éthique et de déontologie
3. Incompatibilités avec la fonction de membre et de président et exclusion du Comité d'éthique et de déontologie
4. Compétences du Comité d'éthique et de déontologie
5. Le pouvoir d'appréciation indépendant du Comité d'éthique et de déontologie

NB : Afin d'éviter toute hiérarchisation, cette charte a été constituée par ordre alphabétique.

PREAMBULE

L'éthique et la déontologie désignent l'ensemble des valeurs et des règles morales propres à un milieu ou un groupe mais aussi l'ensemble des devoirs qui s'imposent à certaines catégories d'individus aussi bien dans leur comportement que dans leurs actions envers autrui et l'environnement. Ces principes permettent la prévention, par le biais de chartes spécifiques à certaines entités.

Sans se substituer au droit et aux règlements, cette charte constitue le code de bonne conduite entre toutes celles et ceux qui se prévalent de l'appartenance fédérale. Le tennis de table se doit d'être « une école de la vie » qui porte des valeurs morales exemplaires qui en font un moyen d'éducation, d'épanouissement, d'intégration sociale mais aussi de promotion. L'évolution du sport moderne et du tennis de table favorise la création harmonieuse d'un équilibre entre la compétition et le jeu libre dans le plaisir et la convivialité mais l'expose à un certain nombre de risques : dopage, violence **physique, verbale, psychologique ou sexuelle**, tricherie ...

Une atteinte à l'éthique de la part de joueurs, mais aussi de dirigeants, arbitres ou encore spectateurs influencerait directement l'image et par conséquent le bon fonctionnement du tennis de table en général. La charte d'éthique et de déontologie de la Fédération française de tennis de table mise en place suite à la loi du 1^{er} mars 2017 imposant aux fédérations délégataires l'établissement d'une charte et la création d'un comité prévus à l'article L.131-15-1 du code du sport, prend en compte les « principes directeurs » et « règles déontologiques » qui figurent dans la charte d'éthique et de déontologie du sport français adoptée par l'assemblée générale du Comité national olympique et sportif français le 10 mai 2012.

Le respect, la compétitivité, la collectivité, la citoyenneté, l'irréprochabilité et la bonne conduite seront mis en exergue dans différents volets, avant de se consacrer à l'équipe de France et ses prérogatives. Enfin, la composition et le fonctionnement du comité d'éthique, garant de cette charte, seront dévoilés.

Chapitre I Etre pongiste, c'est...

Etre Pongiste = Etre Citoyen

1. Egalité : « Tous pongistes, les mêmes droits et devoirs »

Dirigeants, joueurs et joueuses, entraîneurs, arbitres, aucun n'est supérieur. La compétition seule permet de créer une différence, le résultat, mais celui-ci n'octroie au vainqueur qu'une supériorité sportive et non une supériorité sur le plan humain.

Il ne peut y avoir de citoyenneté et de respect sans égalité. Je suis l'égal de mon adversaire ou de mon coéquipier et ce indépendamment de la différence pouvant exister entre nous en termes de niveau. Que je sois joueur, entraîneur, dirigeant, arbitre, je suis soumis aux mêmes règles pour pouvoir pratiquer ma discipline.

Nous sommes égaux :

- si nous sommes traités de la même façon par notre entraîneur et nos dirigeants ainsi que par les officiels de matchs.
- si nous avons tous accès au tennis de table et aux différentes compétitions dans nos catégories respectives.

2. Fraternité : « Une passion commune, le Ping »

La fraternité est un état d'unité, entre plusieurs personnes écartant la notion d'ego. Ce qui m'unit à mon partenaire peut m'unir à mon adversaire, ma volonté de faire du tennis de table. Nous nous retrouvons tous autour d'un objectif commun, pratiquer cette discipline.

Je suis fraternel :

- je suis toujours au soutien, à l'écoute de mes partenaires dans les bons comme dans les mauvais moments.
- je ne me réjouis pas des désagréments que peut subir mon adversaire à la table, en compétition ou non. Une fois la rencontre finie, il n'y a plus d'adversaire.

3. Solidarité : « Le sport, c'est avant tout un esprit d'équipe »

L'esprit d'équipe est une composante essentielle de l'esprit sportif. Je suis solidaire lorsque je fais passer l'intérêt collectif en priorité par rapport à la recherche de performance individuelle. Je ne joue pas seulement « contre » les autres mais aussi « avec » les autres. Je suis solidaire à la table et hors de la table, je suis disponible pour l'autre et ne lui fait pas « faux bond ».

Je suis solidaire :

- si j'accepte de faire passer l'intérêt de l'équipe avant mon intérêt personnel.
- si je suis disponible pour « la vie de mon club », l'association dans laquelle j'ai pris des responsabilités.
- si, en cas de défaite en compétition, nous nous soutenons avec mes partenaires et nous acceptons tous ensemble la défaite.

4. Tolérance : « Je suis différent donc je suis tolérant »

Le sport est un merveilleux facteur de promotion de rapprochement humain et de mixité sociale. Ainsi, je suis tolérant si j'accepte les autres avec leurs différences et que je respecte leurs opinions et croyances.

Je suis tolérant :

- si je garantis dans le club un accès au sport égal pour tous.

- si je m'interdis toute discrimination tant dans mes paroles que dans mes actes, c'est-à-dire toute distinction opérée entre les personnes en raison de leur origine, de leur sexe, de leur handicap, de leur orientation sexuelle ou de leur appartenance, vraie ou supposée, à une religion déterminée.
- si j'adopte le même comportement quel que soit le niveau de mon adversaire.

Etre Pongiste = Etre Collectif

1. Convivialité : « Le tennis de table est avant tout une fête »

Je pratique le tennis de table pour prendre du plaisir lors de mes rencontres mais aussi pour la joie que me procure le fait d'être ensemble, le sentiment d'appartenir à une même communauté, les émotions partagées avec les autres joueurs mais aussi les dirigeants.

Je suis convivial :

- si je favorise le partage, l'échange, l'ouverture.
- si je sais accueillir tous les participants qu'ils soient joueurs, arbitres ou dirigeants aux compétitions organisées dans mon club.
- si j'organise des animations diversifiées pour promouvoir mon club.
- si je considère que le tennis de table n'est pas le simple fait de me mesurer à des adversaires mais aussi partager des moments loin de la table avec les autres licenciés.

2. Intégration : « Le tennis de table comme moyen d'intégration sociale »

Le tennis de table a aussi comme objectif de promouvoir et de développer à tous niveaux, une pratique centrée sur l'éducation et l'épanouissement personnel. Je pratique également le tennis de table pour créer des liens avec des personnes de tous horizons.

Je suis sociable :

- si je favorise l'esprit collectif plutôt que les joueurs individuellement lors d'une rencontre par équipe.
- si, lorsque j'encadre les pratiquants, je participe à l'éducation et au développement personnel des plus jeunes, en sensibilisant les éducateurs dans ce sens.

Etre Pongiste = Etre Compétitif

1. La maîtrise de soi : « Je joue autant avec ma tête qu'avec le reste de mon corps »

Il est primordial de faire à tout moment de son mieux pour être digne du jeu et de son environnement, sans cependant aller jusqu'à la mise en danger de son intégrité physique, psychologique ou moral. Si, parfois, le désir de victoire et l'envie de dépassement de soi peuvent inciter à des prises de risques, ni l'intégrité physique de l'adversaire, ni le respect de son propre corps ne doivent en souffrir.

Je garde mon self control :

- si je suis exigeant vis à vis de mon comportement dans le jeu et hors du jeu.
- si je sais gérer mes réactions, mes émotions, mes propos mais aussi mon état physique.
- si j'apprends de chacune de mes erreurs afin d'éviter de les reproduire par la suite.

2. Le dépassement de soi

Le sport c'est le plaisir de bouger mais aussi de la passion et de l'émotion, cela implique de se dépasser et parfois de rechercher à repousser ses limites. C'est finalement l'idée que je donne le meilleur de moi-même en toute circonstance. Je ne lâche pas mes coéquipiers en cas de difficultés et je cherche par tous les moyens à aller au bout de la partie.

Je suis dans le dépassement de mes limites :

- je défends mes chances sur le terrain jusqu'au bout, quelles que soient les conditions.
- je défends mes chances mais aussi celles de mon club.

Etre Pongiste = Etre Irréprochable

1. Equité : « Qui dit équitable dit juste »

Je suis équitable lorsque je privilégie l'esprit de la loi plutôt que la lettre. J'ai un état d'esprit, une « juste mesure », un équilibre qui permettent de rendre acceptable une forme d'inégalité lorsque l'égalité ne serait pas acceptable. Le principe d'équité des compétitions sportives est un principe fondamental.

Je suis équitable :

- si, lorsque j'organise une compétition, j'attache une importance particulière à l'équité des participants et traite les individus de manière juste.
- si, lorsque je suis arbitre, je sais adapter mon comportement et mes décisions en fonction du joueur et des circonstances de façon à privilégier l'équité et la justice et non l'application stricte des règles et règlements.

- si, en tant que joueur, dirigeant, entraîneur ou autre, j'adopte un comportement approprié et propre à la situation présente, j'utilise une attitude adéquate en fonction de mon interlocuteur.

2. Exemplarité : « Mon comportement représente mon sport »

Pratiquer le tennis de table est un choix. Je pratique parce que je le souhaite, parce que je prends du plaisir, parce que je m'épanouis. Par cette pratique, je tente de représenter un idéal que j'exprime par mon comportement.

Je suis exemplaire :

- si, en tant qu'arbitre, entraîneur, dirigeant je respecte moi-même cette exemplarité pour faire respecter l'exemplarité aux autres.
- si j'ai toujours un comportement qui permet de donner une bonne image au tennis de table ou à sa fonction dans la société.

3. Honnêteté : « L'honnêteté au service du tennis de table »

L'honnêteté en matière sportive, c'est avant tout s'abstenir de tricher par le biais du dopage, de manœuvres ou de corruption. Je triche quand j'introduis une rupture dans l'égalité des chances. J'ai conscience que la tricherie est contraire aux buts de l'éducation, de la culture et du développement de la vie sociale. Je sais que le dopage peut être néfaste pour moi, avant d'être une tricherie.

Je suis honnête :

- si je refuse toute forme de dopage que je sois joueur, dirigeant, cadre technique, organisateur ou autre.
- si je suis imperméable à toute tentative de corruption, qu'elle soit financière ou morale, en particulier vis-à-vis des paris sportifs.
- si je préviens l'arbitre dans le cas où celui-ci aurait omis de relever une faute de ma part (exemple : une balle qui n'aurait pas touché la table).
- si je ne manœuvre pas pour obtenir un avantage en détournant ou contournant la règle (fraude, tentative de fraude, faute de gestion ou indécatesse).

Etre pongiste = Etre Respectueux

1. Des règles : « Je suis respectueux donc je respecte les règles »

Le sport est construit sur des règles et règlements qui permettent une juste évaluation de la performance. Ainsi, en respectant celles-ci, je garantis à mon adversaire et au public une performance loyale et authentique.

Je suis respectueux des règles et règlements

- si je connais ceux-ci et me tiens informer de leur évolution et modification notamment au travers de la formation continue.

- si je les applique et ne les transgresse pas, ne tente pas de les transgresser ou si je n'incite pas à les transgresser.

2. De l'adversaire : « Je suis comme les autres donc je respecte mon adversaire »

Le sport peut être une confrontation, certes, mais il ne faut pas oublier que celle-ci doit toujours rester pacifique. Ainsi, le respect de l'adversaire est un élément fondamental du sport qui ne doit à aucun moment être occulté. Celui-ci doit être mutuel et constant, peu importe l'adversaire. En respectant l'adversaire, que je sois sportif, entraîneur ou dirigeant, je permets le déroulement pacifique de l'affrontement et la mise en valeur de l'un des piliers du sport.

Je suis respectueux de mon adversaire :

- si je m'abstiens d'avoir à son encontre toute provocation, tout type d'actes, de comportements ou de paroles violent(e)s, injurieux(ses), homophobes, racistes, xénophobes, intimidant(e)s ou dégradant(e)s.
- si je vais lui serrer la main une fois la partie terminée.
- si j'adopte une attitude modeste, humble et amicale.

3. De l'arbitre : « L'erreur est humaine donc je respecte l'arbitre »

L'arbitre est le garant de la bonne application de la règle et de l'authenticité du résultat, il est le directeur du jeu. Par ailleurs, l'arbitre comme tous les acteurs du tennis de table, est un être humain. Il est donc faillible et il peut arriver que son appréciation soit parfois inappropriée, cela fait partie du jeu. Cependant l'arbitre doit être impartial et indépendant afin de garantir l'équité de la compétition. Ainsi, que je sois sportif, entraîneur ou dirigeant, je dois respecter son autorité, peu importent les circonstances et ce afin que la partie se déroule de façon correcte.

Je suis respectueux de l'arbitre :

- si je m'abstiens de contester ses décisions en dehors des procédures prévues par les règlements.
- si je m'abstiens d'avoir à son encontre tout type d'actes, de comportements ou de paroles violent(e)s, injurieux(ses), homophobes, racistes, xénophobes, intimidant(e)s ou dégradant(e)s.

Par ailleurs, c'est en restant indépendant et impartial dans ses décisions, et en demandant aux autorités compétentes sa récusation en cas de doute intrinsèque sur l'une, l'autre ou l'ensemble de ces qualités que l'arbitre rendra aux sportifs, entraîneurs et dirigeants le respect qu'ils lui ont accordé.

4. Des spectateurs : « Je suis un passionné donc je respecte les spectateurs »

Le sport n'aurait certainement pas la même dimension sans le nombre toujours grandissant d'individus qui se passionnent pour sa pratique mais aussi pour le suivre. La beauté du sport est aussi due à la communion qui peut parfois exister entre sportifs et spectateurs dans la victoire comme dans la défaite.

Ainsi, peu importe le nombre ou l'endroit, je dois respecter le spectateur quels que soient son âge, son origine ethnique, son appartenance sociale, politique, religieuse, ou encore le club auquel il appartient.

Ainsi, en le respectant, je participe au maintien d'un esprit convivial à l'extérieur de l'aire de jeu.

Je suis respectueux des spectateurs :

- si je m'abstiens d'avoir à leur encontre toute provocation, tout type d'actes, de comportements ou de paroles violents(es) injurieux(es), homophobes, racistes, xénophobes, intimidants(es) ou dégradants(es).
- si j'adopte une attitude humble et positive à leur égard dans la victoire comme dans la défaite.

5. De l'environnement : « Je prends soin de la planète donc je respecte l'environnement »

Les enjeux environnementaux ont aujourd'hui pris une place considérable. Nous épuisons chaque jour un peu plus les ressources de cette planète qui nous accueille. La préserver et permettre de développer des énergies renouvelables ainsi que des ressources de substitution sont devenus des enjeux quotidiens auxquels chacun doit participer à tout moment.

Je dois donc, par mes actions, faire ce qui est en mon pouvoir afin de participer à la protection de notre environnement et au respect de celui-ci. Chez moi, je suis « Eco responsable »...alors dans ma pratique sportive, je suis aussi « Eco pongiste ».

Je respecte l'environnement :

- si je prends soin du matériel qui est mis à ma disposition lors de ma pratique afin de prolonger la durée de vie de celui-ci et éviter le coût environnemental (destruction et fabrication) tout en générant des économies pour mon association.
- si je nettoie le lieu dans lequel j'ai pratiqué mon activité et que je respecte la signalétique utilisée pour les poubelles quand je jette mes ordures.
- si je redonne mon bois ou mes revêtements usagés mais encore en bon état aux personnes qui n'ont pas les moyens d'acheter du matériel neuf ou alors à je les donne à la FFTT pour son programme de reconditionnement de raquettes.
- si mes modes de transports sont adaptés à l'environnement tels que le covoiturage, le transport collectif, vélo, etc.

Chapitre II

« L'équipe de France, un honneur d'être à la hauteur »

Porter le maillot de l'équipe de France est un honneur mais aussi une responsabilité. Je rejoins une équipe prestigieuse avec une histoire et je me dois de respecter les valeurs du tennis de table. Tout pongiste bénéficiant d'une reconnaissance de l'Etat de sa qualité de sportif de haut niveau, doit s'efforcer d'observer en toutes circonstances un comportement exemplaire, respectant notamment les valeurs de l'olympisme et de nature à valoriser l'image du tennis de table tant dans son club qu'en sélection nationale.

Représentant la FFTT et son sport, le pongiste est un exemple pour l'ensemble de la jeunesse ainsi que pour tous les spectateurs de son sport. Il s'engage à respecter l'image de la FFTT, de l'équipe de France et de son sport.

Par le biais de ma sélection en équipe de France, je suis le porteur des valeurs du tennis de table et je me dois :

- d'être citoyen
- d'être collectif
- d'être compétitif
- d'être irréprochable
- d'être respectueux

Je suis digne de ma sélection en équipe de France :

- si je suis courtois et respectueux aussi bien avec les spectateurs qu'avec les adversaires, les juges, les cadres techniques, les dirigeants nationaux et étrangers, les médias, les organisateurs.
- si j'ai conscience que je suis un modèle et que lorsque j'adopte une attitude irrespectueuse derrière ou loin des tables, cela a des effets néfastes sur mon image mais surtout sur celle de mon pays et de mon sport.
- si je m'interdis toute forme de critique, violence ou discrimination envers les autres, de manière directe ou indirecte notamment par l'utilisation des nouvelles techniques de communication et d'information telles que les réseaux sociaux ou toute forme de communication qui s'y apparente.
- si je m'astreins à ne pas contester les décisions des instances officielles du tennis de table tant sur le plan national qu'international.
- si je considère comme un devoir moral le refus de toute tricherie, manœuvre, fraude, manipulation telles que simulation, fausse déclaration, usage de faux documents, trucage, corruption, destinés à fausser un résultat ou à obtenir un avantage.

De même, afin d'être digne de ma sélection en équipe de France et de ce qu'elle représente, je me refuse à :

- engager à titre personnel, directement ou par personne interposée, des mises sur des paris sur une compétition à laquelle je suis intéressé directement ou indirectement.
- communiquer à des tiers des informations privilégiées obtenues dans le cadre de ma profession ou de ma fonction et qui sont inconnues du public.

Enfin, je m'engage à ne pas avoir recours à des produits dopants et aux différentes méthodes de dopage.

En tant que pongiste honorant ma sélection en équipe de France, je reconnais que je bénéficie de la part de la fédération :

- d'un soutien sans faille lorsque ma situation est légitime.
- d'un encadrement, de conditions de travail et de soins optimales m'apportant une aide dans mes projets sportifs.

Chapitre III

Le Comité d'éthique et de déontologie du tennis de table

1. Présentation du Comité d'éthique

Il est institué un Comité d'éthique et de déontologie afin de veiller à la bonne application de la charte d'éthique et de déontologie sur l'ensemble du tennis de table.

Ce comité a un rôle de réflexion, de conseil auprès des institutions du tennis de table sur toute question concernant l'éthique et la déontologie, de proposition de surveillance, ainsi que de saisine des instances fédérales.

2. Composition du Comité d'éthique et de déontologie

Le choix a été fait de nommer cinq membres titulaires qui désigneront, en leur sein, le président du Comité d'éthique et de déontologie par décision concertée.

Le Comité peut également nommer autant de membres suppléants que de membres titulaires, désignés dans les mêmes conditions que ces derniers. En cas d'absence du président, la personne la plus âgée parmi les membres préside la séance.

Les membres du Comité, au nombre de cinq, sont nommés par le Conseil fédéral, sur proposition de son Président, pour un mandat de quatre ans correspondant à la durée d'une olympiade : celle-ci débutant lors de l'Assemblée générale suivant les jeux olympique d'été.

Au sein de ce comité sont nommés un joueur ou une joueuse en activité, un dirigeant ou une dirigeante de club en activité, et trois personnes en raison de leurs compétences dans le domaine juridique, scientifique, médical et/ou technique.

Les délibérations ont lieu lorsqu'au moins trois membres sont présents.

En cas d'égalité des voix la voix du président est prépondérante.

Il ne peut être mis fin à leur mandat que par : empêchement définitif constaté par la majorité des membres du Comité, démission du membre ou exclusion.

3. Incompatibilités avec la fonction de membre et de président et exclusion du Comité d'éthique et de déontologie

Compte tenu des missions du comité il est nécessaire de veiller à l'indépendance de celui-ci par rapport aux instances tant dans sa composition que dans son fonctionnement.

Ainsi les membres du Comité d'éthique et de déontologie du tennis de table ne peuvent être liés, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, à l'une des quelconques entreprises ou des sociétés influentes dans l'environnement du tennis de table ou des institutions du tennis de table, au métier d'agent ou d'intermédiaire, rémunéré ou non, à l'exception concernant les institutions, des liens contractuels résultant de l'adhésion des membres à la FFTT.

Les membres du Comité d'éthique et de déontologie doivent faire connaître à leur président s'ils ont un intérêt direct ou indirect à l'affaire soumise à leur examen. Dans ce cas, ils ne peuvent siéger.

Les membres du comité sont bénévoles, ils ne perçoivent aucune indemnité au-delà de leur défraiement au titre de leurs missions au sein du comité. Le défraiement se fait selon les modalités prévues par les règlements de la FFTT.

Toute méconnaissance des règles fixées aux articles 3 et 5 et au présent article constitue un motif d'exclusion du membre du Comité d'éthique et de déontologie par le Conseil fédéral.

En cas d'empêchement définitif, de démission ou d'exclusion d'un membre, un nouveau membre peut être désigné dans les mêmes conditions que son prédécesseur pour la durée du mandat restant à courir.

4. Compétences du Comité d'éthique et de déontologie

- Une compétence de conseil des institutions du tennis de table :
Au titre de sa mission de conseil aux institutions du tennis de table, le Comité d'éthique et de déontologie du tennis de table est chargé d'émettre des avis simples à l'attention des institutions du tennis de table. Ces avis n'ont aucune force juridictionnelle.

- Une compétence de réflexion et de proposition : Sur proposition de son président ou de trois au moins de ses membres, le Comité d'éthique et de déontologie du tennis de table formule des recommandations simples, d'ordre général, quant à la modification, l'interprétation et/ou la bonne application de la Charte d'éthique et de déontologie du tennis de table, en suggérant de nouveaux exemples de bonne pratique ou toute autre initiative qui lui paraîtrait appropriée.
- Une compétence pour saisir les instances fédérales : Sur choix discrétionnaire de son Président ou décision d'au moins trois de ses membres, le Comité d'éthique et de déontologie du tennis de table peut saisir l'instance disciplinaire de premier degré, c'est-à-dire l'instance de discipline régionale ou nationale, selon le règlement disciplinaire, de tout acte répréhensible dont il a eu connaissance et de nature à porter atteinte à l'éthique, à la déontologie ou à l'image du tennis de table et de la fédération.

5. Le pouvoir d'appréciation indépendant du Comité d'éthique et de déontologie

Un pouvoir d'appréciation indépendant implique que bien que le Comité ne dispose pas d'un pouvoir de sanction, celui-ci peut donner une suite à ses constatations sans avoir à en référer à la direction de la fédération ou de la ligue concernée pour examiner l'opportunité des poursuites.

Ce comité n'a pas de personnalité morale, il n'est pas indépendant structurellement, seul son pouvoir d'appréciation l'est, il ne s'agit pas d'une indépendance structurelle mais d'une indépendance d'exercice de son pouvoir.

Les membres du Comité se prononcent en toute indépendance et ne peuvent recevoir d'instruction